

# Z-Festival



## Règlement et conditions générales

1. Les engagements pour le Championnat de foals Z doivent être effectués online sur [www.zangersheide.com](http://www.zangersheide.com).
2. Les chevaux qui participent au Z-Festival doivent être enregistrés à la naissance au Studbook Zangersheide V.Z.W. et appartenir à un membre du Studbook Zangersheide V.Z.W..
3. L'organisation se réserve le droit de clore les engagements dans le cas où le nombre de participants serait trop élevé.
4. Tous les chevaux engagés doivent être à jour de leurs vaccins (grippe, tétanos et rhinopneumonie). Les certificats de vaccinations seront soumis à un contrôle vétérinaire.
5. La personne présentant le foal/cheval devra porter une tenue correcte aux couleurs de Zangersheide (T-shirt bleu Europe et jean). Les cavaliers devront porter une tenue réglementaire de concours.
6. Les frais de déplacement et d'hébergement pendant le Z-Festival sont à la charge des propriétaires. Les chevaux peuvent être logés sur place après réservation d'un box au tarif de 20€ par jour (39€ en France). Nous vous recommandons vivement de réserver à l'avance en raison du nombre de places limité. Les propriétaires venant de loin seront prioritaires pour l'obtention des boxes.
7. La présence et la participation aux concours Z est aux risques et périls des propriétaires. Aucun membre de l'organisation générale, médicale ou vétérinaire ne pourra être tenu pour responsable en cas de dommage ou d'accident survenant pendant l'évènement.
8. Tout cas non prévu par ce règlement sera tranché par une décision sans appel du comité organisateur. Ce dernier se réserve également le droit de modifier le programme, d'annuler ou d'interrompre la présentation/sélection s'il le juge nécessaire. Le comité organisateur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences en cas de perte pour les participants.
9. En validant son engagement, le propriétaire/déclarant certifie avoir pris connaissance des conditions générales précitées et accepter le règlement du Z-Festival et des ventes aux enchères consultable sur [www.zangersheide.com](http://www.zangersheide.com) ou sur demande auprès du Studbook Zangersheide V.Z.W..

Inscrivez-vous:

[www.zangersheide.com](http://www.zangersheide.com)



# Championnat des foals Z (25 - 27 juillet)

1. Le droit d'inscription est de 75 euros par poulain.
2. Les engagements au Championnat des foals ne seront définitifs qu'après confirmation du stud-book par courrier précisant le programme et le déroulement de la journée.
3. Ce concours est ouvert aux foals nés en 2019 (plus vieux de 3 semaines), enregistrés au Stud-book Zangersheide V.Z.W., et dont l'original de la déclaration de naissance est parvenu au stud-book.
4. Tous les poulains devront être présentés sous la mère. Le foal (de 3 mois et plus) ainsi que sa mère devront être à jour de leurs vaccinations (grippe, tétanos et rhinopneumonie). Les certificats de vaccination seront soumis à un contrôle vétérinaire.
5. Les foals seront jugés par un comité de sélection du Stud-book Zangersheide selon leur aptitude future au saut d'obstacles. Ce jugement sera basé sur cinq critères : le modèle, les aplombs, les allures, l'impression générale et la lignée maternelle. Chacun de ces éléments sera noté sur 10.
6. Les foals seront présentés au jury individuellement sous la mère, à l'arrêt, puis au pas, au trot et au galop en liberté. Une seule personne, celle qui tient la mère, sera autorisée en piste pendant la présentation. Les juges examineront les foals aussi longtemps qu'ils le jugeront nécessaire.
- 7A. Le Championnat se déroulera en six phases :
  - Jeudi 25 juillet au matin: qualificatives pour les femelles nées entre le 17/05/2019 et le 04/07/2019, suivies de la finale
  - Jeudi 25 juillet dans l'après-midi: qualificatives pour les mâles nés entre le 17/05/2019 et le 04/07/2019, suivies de la finale
  - Vendredi 26 juillet au matin : qualificatives pour les femelles nées entre le 20/04/2019 et le 16/05/2019, suivies de la finale
  - Vendredi 26 juillet dans l'après-midi : qualificatives pour les mâles nés entre le 20/04/2019 et le 16/05/2019, suivies de la finale
- 7B. Les championnats des foals en Allemagne, aux Pays-Bas et en France se dérouleront en deux temps. D'une part les qualificatives pour les mâles suivies de la finale et d'autre part, les qualificatives pour les femelles suivies de la finale.
8. Les décisions des juges seront définitives et sans appel. Aucune réclamation émanant d'un propriétaire présentant un foal ne sera recevable.
9. La dotation est de 18.000 € pour l'ensemble des quatre Z-Festival. Cette dotation comprend 20% de primes aux éleveurs, ce qui signifie que si l'éleveur et le propriétaire ne constituent pas une seule et unique personne, 20% des gains seront prélevés pour être remis à l'éleveur.
10. Ce Championnat de foals servira de support de sélection pour les ventes aux enchères et en ligne du Studbook Zangersheide V.Z.W. Les propriétaires devront préciser sur le bulletin d'inscription s'ils souhaitent présenter leurs foals à la sélection pour ces ventes.
11. Cette sélection est indépendante du Championnat de foals et elle se fera sur des critères différents. Un bon classement dans le Championnat de foals n'implique pas automatiquement une sélection pour une vente aux enchères du Studbook Zangersheide V.Z.W..
12. Les propriétaires des foals sélectionnés devront se soumettre à la séance photo pour le catalogue. S'il venait à manquer cette séance photo sur place, lors du Z-Festival, le propriétaire du foal devra subir les coûts de déplacement du photographe dans ses écuries pour réaliser ces photos.

## Championnat des 3 ans Z – (28 juillet 2019)

1. Le droit d'inscription est de 50 euros par cheval.
2. Ce concours est ouvert aux entiers, hongres et juments nés en 2016.
3. Les 3 ans seront examinés par une commission de sélection et jugés sur leur aptitude à l'obstacle, l'engagement dans l'abord, la puissance, la bascule, le respect, la qualité, le modèle et la souplesse. Chacun de ces éléments sera noté sur 10.
4. Les 3 ans seront présentés individuellement en main, à l'arrêt, au pas, au trot et galop, puis à l'obstacle en liberté. L'obstacle sera situé dans une ligne constituée d'un vertical, précédé d'une barre au sol à franchir au trot, suivi à une foulée d'un vertical qui sera transformé en oxer montant.
5. Les décisions des juges seront définitives et sans appel. Aucune réclamation émanant d'un propriétaire présentant son 3 ans ne sera recevable.
6. La dotation est de 2.000 euros, répartie entre les dix premiers. Cette dotation comprend 10% de primes aux éleveurs, ce qui signifie que si l'éleveur et le propriétaire ne constituent pas une seule et unique personne, 10% des gains seront prélevés pour être remis à l'éleveur.

## CSO pour chevaux Z de 4 ans (28 juillet 2019)

1. Le droit d'inscription est de 50 euros par cheval.
2. Ce concours est ouvert aux entiers, hongres et juments nés en 2015.
3. Les chevaux Z de 4 ans sauteront un parcours au barème A sans chrono. Ils seront jugés sur leur style à l'obstacle. Les chevaux âgés de 4 ans sauteront maximum 1m00.
4. La dotation est de 2.000 euros. Cette dotation comprend 10% de primes aux éleveurs ce qui signifie que si l'éleveur et le propriétaire ne constituent pas une seule et unique personne, 10% des gains seront prélevés pour être remis à l'éleveur.
5. Les 3 meilleurs chevaux seront sélectionnés pour participer au Championnat de Belgique des jeunes chevaux à Gesves

## Qualifications Z réservées aux chevaux Z âgés de 5 et 6 ans pour les Championnats du monde FEI des jeunes chevaux 2019 (27 et 28 juillet 2019)

1. Le droit d'inscription est de 100 euros par cheval.
2. Ce concours est ouvert aux entiers, hongres et juments nés en 2013 ou 2014.
3. Les 5 et 6 ans effectueront leurs parcours au barème A au chrono le samedi et au barème A avec barrage le dimanche. Les chevaux âgés de 5 ans sauteront maximum 1m25 et maximum 1m30 pour les chevaux de 6 ans.
4. La dotation est de 500 euros par épreuve qualificative. Cette dotation comprend 10% de primes aux éleveurs, ce qui signifie que si l'éleveur et le propriétaire ne constituent pas une seule et unique personne, 10% des gains seront prélevés pour être remis à l'éleveur.